SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

LE syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FOIX, le 22 juin 2015

CTL du 18 juin 2015

COMPTE RENDU

En préambule à ce CTL, les représentants de ***FO DGFIP*** ont lu la **déclaration liminaire** suivante :

"Avant de venir à l'ordre du jour de ce Comité Technique Local, vous nous permettrez d'évoquer quelques éléments de contexte tant général que ministériel.
S'agissant de la réforme territoriale de l'Etat, les services déconcentrés de la DGFIP sont fortement impactés , concernant l'Ariège nous y reviendrons lors de l'évocation du point 2 de l'ordre du jour.
Selon les conclusions du CTR de Janvier, les modifications envisagées pourraient aller jusqu'à la suppression des paieries régionales, mais aussi la transformation de certaines DRFIP en DDFIP.
Or, le contenu de la circulaire du Premier Ministre invitant les préfets de région à associer à leur réflexion, entre autres, les directeurs régionaux des Finances publiques, nous conforte dans l'analyse selon laquelle les futurs schémas des DDR/FIP seraient beaucoup plus avancés que ce que l'on veut bien nous dire.

Venons en à présent au point central de l'ordre du jour, la présentation du Budget 2015 de notre département.
Après une baisse en 2014, celui-ci subit à nouveau une diminution de en 2015 …
Comment prétendre, comme il est dit dans le plan d'économies 2015, être en mesure d'accomplir l'ensemble de nos missions tout en améliorant les conditions de vie au travail des agents ?
Nous notons d'ailleurs que le budget 2015 a été rebaptisé plan d'économies pour 2015, cela en dit long sur l'orientation décidée par la DG pour les services...

Comment peut-on également assurer une formation de qualité dans un tel contexte de pénurie budgétaire ?
Pourtant la formation des agents n'est-elle pas la base de la construction d'une nouvelle administration économique et financière digne de ce nom ?
Vous mettez à présent l'accent sur la *e*-formation, moins coûteuse en frais de formation.
Mais chacun sait que trouver des créneaux de formation sur son lieu de travail peut s'avérer très complexe. De plus, elle n' apporte pas tous les avantages d'une formation classique, notamment l'échange en direct avec le formateur
Pour ***FO DGFIP,*** la *e* formation ne doit pas se substituer à la formation présentielle mais être un complément.

./..

En conclusion, il est urgent de sortir enfin de cette logique marchande destructrice d'emplois et de la qualité de service alors qu'il faudrait au contraire renforcer les moyens humains et financiers avant que l'on arrive au point de rupture."

Puis nous sommes passés à l'ordre du jour :

Point 1 : Présentation des budgets (*pour information*)

Les différents postes des budgets ont été présentés, ainsi que leur ratios, par rapport à la moyenne du groupe 4, auquel appartient l'Ariège . Les dépenses sont distinguées en 4 catégories :

- Les dépenses immobilières séparées entre dépenses du propriétaire et dépenses de l'occupant
- Les dépenses métiers dont les frais d'affranchissement, impression et reprographie, et frais de déplacement mission
- Les dépenses informatiques (matériel et consommables)
- Les dépenses de fonctionnement courant

Concernant les dépenses immobilières, les représentants de ***FO DGFIP*** ont demandé si la baisse constatée (de 236.614 € à 146.399 €) était bien liée au déménagement de la Paierie et de la Trésorerie de Saint Girons, ce qui nous a été confirmé.

De manière récurrente, les dépenses d'affranchissement restent très nettement au dessus de la moyenne constatée. C'est une spécificité de notre département principalement dû aux envois pour les collectivités territoriales Sur ce point, le budget a été présenté volontairement avec un montant minoré. Cependant, une avance faite par SPIB 2A en 2014 a permis l'anticipation de 2 mois de facturation pour 2015.

Au niveau du matériel informatique, l'obligation de participer financièrement à la lutte contre le terrorisme pour un montant de 17.889 € va retarder le renouvellement des micros devant passer à Windows 7 (35 au lieu des 50 prévus). Pour les consommables, ***FO DGFIP*** a demandé des explications sur l'enquête menée actuellement concernant l'utilisation de fax qui impacte le papier et les cartouches d'encre. Il nous a été répondu que c'était dans un but de recherche d'économies dans un souci de mieux consommer.

Il nous a été précisé que sur la gestion des bâtiments les seules économies réalisables portent sur les fluides et l'entretien courant. Suite à une étude globale une enveloppe de 99.000 € est prévue pour le changement des chaudières à l'Hôtel des Finances rue Pierre Mendes France, et devrait être passé sur le 309 domanial. Un financement de 3em niveau (interrégional) pour 5.000 € sera destiné au remplacement des ampoules classiques par des LED. Le remplissage des cuves de fuel ou de gaz doit être optimisé.

Le redéploiement du système informatique à l'Hôtel des Finances Rue Pierre Mendes France et à la DDFIP n'a pu être réalisé suite à une défaillance répétée de SFR, la Direction Générale en a été informée.

Compte tenu du retard pris dans l'ordre du jour et de l'importance du sujet, ***FO DGFIP*** a demandé que pour l'avenir, un groupe de travail et un CTL soient consacrés exclusivement à la présentation du budget. Ce qui nous a été accordé.

Point 2 : Point sur l'adaptation des structures et du réseau (pour information)

Sur les 3 sites concernés :

- Vicdessos : La fermeture est prévue au 31 décembre 2015. Il y a une réserve de la part des élus, les agents eux y sont favorables. La mise en place d'une permanence dans le cadre de la création d'une « maison de services au public » serait envisagée dans le cadre d'un contrat de 5 ans.

- Castillon : la date de fermeture serait prévue au 1er janvier 2017, dans la mesure où la création d'une commune nouvelle regroupant les 26 communes existantes est en cours. Quelques communes n'ont cependant pas encore donné leur accord, voir y sont hostiles.

- Luzenac : c'est le poste qui soulève le plus de difficulté : la fermeture est également prévue pour le 1er janvier 2016 avec la mise en place envisagée d'une gestion conjointe avec la trésorerie d'Ax les Thermes. Le Chef de poste et les agents soutenus par ***FO DGFIP*** s'y opposent catégoriquement.

Compte tenu de la situation très diversifiée de ces postes, ***FO DGFIP*** a demandé qu'un vote séparé ait lieu lors du CTL de septembre, afin de tenir compte principalement **de l'avis des agents**, la Direction y a répondu favorablement. C'est pour ***FO DGFIP*** une priorité que nous avons rappelée lors de la campagne des élections professionnelles.

D'une manière plus générale, la Direction a précisé que l'instauration des maisons de services au public posait des difficultés de 3 ordres, compte tenu de la spécificité de nos métiers que l'on ne peut pas confier à d'autres : connections informatiques, tenue de la caisse, accueil des régisseurs.

Les agents et les chefs de services concernés vont être à nouveau reçus par la direction cette semaine.

Point 3 : demande de modification de la formule horaire pour les agents de la Trésorerie de SAVERDUN (pour avis)

L'ensemble des agents souhaitaient passer d'une formule de 4,5 jours travaillés à 5 jours, sans modification des heures d'ouverture au public. Cela n'a soulevé aucune difficulté, l'ensemble des organisations syndicales ont voté pour.

Point 4 : Conditions de vie au travail : programme annuel (PAP) 2015 et tableau de veille sociale 2014 (TBVS) pour information.

La Direction a constaté une augmentation des congés maladies**.** ***FO DGFIP*** a contesté le fait que pour l'Administration cette hausse n'était pas liée aux conditions de travail.

Une enquête de l'assistante sociale a été diligentée auprès du Pôle gestion fiscale de la DDFIP. Les entretiens individuels sont est bien sur confidentiels, ni les Représentants du personnel ni l'Administration n'y ont accès. Sur ce type de dossier, l'absence du médecin de prévention est encore à déplorer. La Direction nous a simplement indiqué que tous les agents ne sont pas dans la même situation.

Une réunion rassemblant les agents est prévue pour la fin juin. Les solutions préconisées sont de 3 ordres :

- Réflexions sur une meilleure organisation au sein du PGF
- Demande de nomination d'un Inspecteur Divisionnaire supplémentaire
- D'avantage de rendez vous avec le médecin de prévention, quand il sera nommé …

Un autre problème au sein d'un service de la DDFIP a été soulevé, ***FO DGFIP*** n'est pas intervenu considérant que, dans la mesure où un agent était particulièrement stigmatisé, cela relevait de la CAPL et ***FO*** suit ce dossier de très prés.

Point 5 : Formation professionnelle : bilan 2014 et plan local de formation 2015 (pour avis)

Le plan local de formation recense l'ensemble des actions de formation d'initiative locale retenues par la DDFIP. A compter de 2014, ce PLF est établi sur l'année civile et non plus sur l'année scolaire. Il est élaboré à partir de 3 axes :

- Les orientations du Directeur,
- Le recensement collectif et /ou individuel des besoins des agents,
- La déclinaison locale du Plan National de Formation 2015.

Le plan local de formation sera publié via *Opus*, ainsi les agents auront accès à l'ensemble de la programmation départementale, interrégionale et nationale.

FO DGFIP a rappelé que la e formation n'était qu'un complément à la formation présentielle et qu'elle ne saurait s'y substituer. ***FO*** a insisté sur le fait que les conditions accordées aux agents pour suivre les modules de formation n'étaient pas toujours respectées, à savoir : une ½ journée de formation, dans un lieu dédié. La Direction s'engage à les rediffuser lors d'une prochaine réunion. Nous restons vigilants !

Point 6 : Equipe départementale de renfort : synthèse de l'activité 2014 et présentation des règles relatives à la résidence administrative à compter du 1er septembre 2015 (pour in formation)

A compter du 1er septembre 2015, les agents exerçant des missions de renfort seront affectés au plan national : DDRFIP/ Sans résidence/EDR, l'affectation nationale sera complétée par une affectation locale constitutive de la résidence administrative. Celle-ci est fixée sur le poste le plus proche de son domicile. ***FO DGFIP*** a rappelé que la note du 23 janvier 2015 offrait la possibilité pour les Directions départementales d'appliquer, dés sa parution, les nouvelles conditions de fixation de la résidence administrative, pour le calcul des frais de déplacement. La Direction locale a opté pour la solution la moins favorable pour les agents et la plus économique pour elle en retardant son application au 1er septembre 2015.

FO DGFIP a précisé également que la prise en compte du trajet entre la gare de Foix et l'Hôtel des Finances rue Pierre Mendes France sur la base du tarif SNCF était absurde dans la mesure où la déserte par la navette est inadaptée (utilisation avec correspondance) et le temps consacré trop important. Quand à rejoindre l'hôtel des finances à pieds, ***FO*** a mentionné le temps réellement nécessaire et la Direction a convenu que le choix du transport du domicile à l'Hôtel des finances, par véhicule, serait examiné favorablement.

Point 7 : Contractuels occasionnels : bilan de l'activité 2014 (pour information)

Le recrutement d'apprentis est prévu au niveau national (200 en 2015 et 300 en 2016). Pour l'Ariège cela se traduira par l'emploi d'un apprenti niveau bac pro accueil avec un contrat sur 2 ans. Cette mesure entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2015. A l'issue du contrat l'agent aura acquis une qualification mais devra passer le concours.
Il est prévu également le recrutement d'un agent technique de catégorie C.

Point 8 : Questions diverses

Les CAPL , A, B et C se tiendront au plus tard le 10 juillet et seront regroupées sur la même journée. Pour l'instant, les mouvements définitifs des A et B ne sont pas connus

L'Administration nous a fait part d'une réflexion menée entre les chefs de services des 3 SIE et le Chef de Pôle Gestion fiscale sur l'organisation des SIE : l'idée étant d'échanger des travaux effectués d'un SIE à l'autre, à distance. Une expérimentation est en cours en Lozère, mais rien n'est définitif.

A 16 h15, après 4 heures demi de débats le CTL a été clôturé.

Les représentants de ***FO DGFIP*** au CTL de l'Ariège

Hélène ESQUIROL **Jean - Paul BERTRAND**

Christophe JORGE

BULLETIN D'ADHESION

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

NOM : ----------**PRENOM** : ----------

GRADE : ----------

AFFECTATION : ----------

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
Section de l'ARIEGE

Fait à ---------- **le**----------

(signature)

➔ ***66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu***